



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité Travail Progrès

REGION DE TILLABERI

CONSEIL REGIONAL



PLAN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL 2016-2020

PLAN D'ACTION

Janvier 2016



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
AVANT PROPOS	5
INTRODUCTION	6
REMERCIEMENTS	8
FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA RÉGION	9
1. PRESENTATION GENERALE DE LA REGION	11
1.1. Caractéristiques du climat et du milieu physique	11
1.1.1. <i>Relief</i>	11
1.1.2. <i>Zonage Climatique et Agro-Écologique</i>	11
1.1.3. <i>Principaux types de sols</i>	12
1.1.4. <i>Les Ressources en eau</i>	12
1.1.5. <i>Ressources Végétales, forestières et halieutiques</i>	12
1.2. Population et démographie	12
2. BILAN DIAGNOSTIC	13
2.1. Le secteur primaire	13
2.2. Le secteur secondaire	14
2.3. Le Secteur tertiaire	15
2.4. Le secteur social	16
2.5. LA GOUVERNANCE	17
3. PROBLÉMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION	18
3.1. Analyse des potentialités, des opportunités, des forces et des atouts de la Région	18
3.2. Analyse des menaces, des tendances et des faiblesses	18
3.3. Analyse des enjeux et des défis majeurs à relever (court et moyen termes)	19
3.4. Problématique globale de développement de la Région	19
4. CADRE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	21
4.1. Vision globale de développement durable de la Région	21
4.2. Résultats escomptés	21
4.3. Axes stratégiques	21
4.4. Pôles économiques de développement	28
4.5. Cohérence du PDR avec les politiques nationales et internationales	29
4.6. Coût total du Plan de Développement Régional (PDR)	31
4.7. Répartition des coûts (FCFA) par axe et par an	32
5. Modalités et instruments de mise en œuvre du PDR	33

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEP-Multi village	Adduction d'Eau Potable Multi village
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AHA	Aménagements hydro – agricoles
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AUE	Association des Usagers des Points d'Eau
BAC	Baccalauréat
CC	Changement Climatique
CFM	Centre de formation aux métiers
CR	Conseil régional
CERRA	Centre Régional de la Recherche Agronomique
COFO	Commission Foncière
CGDES	Comité de gestion des établissements scolaires
CSI	Centre de Santé Intégré
DRDC/AT	Direction régionale du développement communautaire et de l'aménagement du
DRE/SU/DD	Direction Régionale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du
ECVMA	Enquête sur les conditions de vie des ménages et l'agriculture
EDSN-MICS	Enquêtes Démographiques et de Santé et à Indicateurs Multiples
FAP	Femme en âge de procréer
FAO	Fonds des Nations Unis pour l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Française Africaine
FIDA	Fond International de Développement Agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
Ha	Hectare
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDH	Indice de développement humain
INS	Institut National de la Statistique
JEC	Jardin d'enfants communautaires
IUT	Institut Universitaire de Technologie
Km	Kilomètre
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Plan d'Action pluriannuel
PIP	Plan d'Investissement pluriannuel

PAA	Plan d'Action annuel
PIA	Plan d'Investissement annuel
PDS	Plan de Développement Sanitaire
PDC	Plan de Développement Communal
PDES	Plan du Développement Economique et Social
PDR	Plan de Développement Régional
PEA	Postes d'Eau Autonomes
PIB	Produit Intérieur Brut
PLEA	Plan Local Eau et Assainissement
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUD	Programme des Nations Unis Pour le Développement
PPCB	Péripneumonie Contagieuse bovine
PPP	Partenariats public-privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGA/C	Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN	Ressources naturelles
RNDH	Rapport national sur le développement humain
SAF	Schéma d'Aménagement Foncier
SEEN	Société d'Exploitation des Eaux du Niger
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIG	Système d'Information Géographique
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
STD	Service Technique Déconcentré
Tat	Taux d'Accès théorique
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TCg	Taux de Couverture géographique
TP	Taux de Panne
UCA	Unité de Culture Attelée
UBT	Unité Bétail Tropical
UNESCO	Organisation des Nations Unis pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'Immunodéficience

Le processus de la décentralisation au Niger a commencé en 1964 par l'élaboration d'une Loi portant création des Circonscriptions Administratives et des Collectivités Locales, qui subdivise le Territoire National en Départements, Arrondissements et Communes.

Interrompu par le régime militaire, le processus a été relancé au lendemain de la Conférence Nationale Souveraine, en décembre 1994. Ce processus a conduit à la mise en place de trois (3) paliers de décentralisation, à savoir la Région, le Département et la Commune ; ainsi que le couplage de la décentralisation et de la déconcentration.

La première génération de Communes a été installée suite aux élections locales de 2004. En 2010, une réforme de la décentralisation a limité à deux les paliers de décentralisation, la Commune et la Région. Le département est désormais une Circonscription Administrative. Les élections de février 2011 ont abouti à l'installation des Conseils Municipaux et Régionaux.

La décentralisation, tout comme la démocratisation, suscite de nouveaux espoirs au Niger. D'un point de vue classique la décentralisation signifie simplement un transfert de certaines compétences du niveau central, national, vers la périphérie, en espérant qu'elles seront mieux exercées. Cette opération exige donc un préalable immédiat qui est d'abord celui de la détermination des compétences à transférer en fonction des périphéries dont les capacités réelles auront été judicieusement appréciées.

Aujourd'hui, les enjeux majeurs de la décentralisation pour les populations doivent être perçus sous l'angle des avantages qu'elle peut leur procurer par la mise en œuvre des plans (PDES, PDR et PDC) et projets de développement.

L'élaboration du présent Plan de Développement Régional (PDR) s'est inspirée du guide national d'élaboration des PDR. Il s'adresse à tous les acteurs concernés (Etat, Communes, Partenaires Techniques et Financiers, ONG de développement, Société Civile et Privés) dans la recherche du bien-être des populations de la région de Tillabéri. Il est désormais le document régional de référence pour la réalisation de toute action de développement.

Toutefois, il est susceptible d'éventuelles retouches en cas d'opportunités et selon le contexte.

Bon usage à tous.

Le Président du Conseil Régional

NIANDOU Bassirou

INTRODUCTION

Le processus de décentralisation, engagé au Niger depuis 1964, est aujourd'hui une réalité avec l'installation de tous les Conseils Communaux et Régionaux. Il traduit ainsi dans les faits, la matérialisation du transfert de responsabilité de l'Etat central aux populations en matière de gestion des affaires locales.

La décentralisation devient de ce fait un outil fondamental de l'apprentissage et l'exercice de la démocratie, de l'engagement de la responsabilité et de la gestion démocratique du développement. Elle prend en compte les dynamiques sociales issues de la diversité des acteurs impliqués dans le processus. Elle est le cadre privilégié de refondation de la gouvernance car au-delà des répercussions qu'elle engendre sur l'organisation structurelle et fonctionnelle des institutions publiques, elle nécessite un changement comportemental des acteurs condition essentielle de la réussite du processus.

L'ordonnance N°2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales, confère à la Région Collectivité Territoriale, une vocation essentiellement économique, sociale et culturelle.

Pour bien mener cette mission, la loi fait obligation au Conseil Régional de doter la Région d'un Plan de Développement Régional (PDR).

Elle lui confère des compétences pour promouvoir son développement économique, social, éducatif, sanitaire, scientifique culturel et sportif.

Le Plan de Développement Régional marque le renforcement du processus de décentralisation et une nouvelle étape dans le transfert des compétences aux collectivités territoriales.

Le corpus juridique sur la décentralisation a tracé le cadre législatif de la planification au niveau régional afin de promouvoir le développement économique et social.

Le PDR est le document cadre de politique régionale de développement à travers lequel le Conseil Régional apporte des réponses aux préoccupations des populations. Il permet de manifester de manière claire et évidente, la vocation spécifique de la région et sa place dans l'édification de l'économie nationale.

Le PDR exprime les aspirations profondes des populations. Finalement, le PDR est aussi un instrument de planification à partir duquel le Conseil Régional exerce son devoir de reddition vis-à-vis des populations.

Dans le cadre de la recherche constante des solutions aux problèmes de pauvreté et de développement qui caractérisent notre pays, le Gouvernement de la République du Niger a, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers et à travers une démarche participative et itérative, élaboré, adopté et mis en œuvre le Plan de Développement Economique et Social (PDES), Il constitue l'unique cadre de référence en matière de politique économique, financière, sociale et culturelle.

Le PDES prévoit la promotion de pôles régionaux de développement fondés sur une spécialisation des régions en fonction de leurs avantages comparatifs. L'objectif est de créer des marchés et des bourses régionaux spécialisés de produits agro-sylvo-pastoraux. Pour cela, il est envisagé l'amélioration des équipements dans les marchés spécialisés (voirie, adduction d'eau, assainissement et services énergétiques) et dans les villes relais (chef-lieu des départements).

Plusieurs opportunités économiques ont été identifiées pour la région de Tillabéri, notamment les filières agricoles (Riz, canne à sucre, souchet) les produits forestiers et halieutiques (Gomme arabique, pêche et pisciculture, apiculture), les filières animales (gros bétail, aviculture, petit

ruminant), les ressources minières (Fer, Or, Phosphate, Charbon), l'artisanat, le tourisme, l'hydroélectricité.

C'est en perspective de définir de manière participative et inclusive les orientations de développement de la région que le Président du Conseil Régional, en qualité d'organe Exécutif, avec l'appui du Ministère en charge du développement Communautaire et des PTF a lancé le processus d'élaboration du PDR, conformément à l'article 149 du Code des Collectives qui fait obligation aux collectivités de disposer chacune d'un Plan de Développement.

Le PDR est issu d'un processus participatif, itératif et ascendant du niveau village jusqu'au niveau régional. Son élaboration s'est faite sur la base du Guide National produit par le Ministère en charge du développement communautaire. La gestion axée sur les résultats a été utilisée comme base de planification. L'élaboration du PDR a été entièrement portée par le Conseil régional et les cadres régionaux organisés sous forme de comité de Pilotage et de Comité d'élaboration. Tous les groupes d'acteurs ont été mobilisés : élus régionaux, administration publique, ONG, Organisations Paysannes, Secteur Privé, élus et services Communaux, services départementaux, Institutions de Recherche, Universités, PTF et personnes ressources. Aux étapes clés, le Comité d'élaboration du PDR a bénéficié de l'appui de Consultants recrutés par le Conseil grâce à l'appui financier de l'Etat nigérien et de ses partenaires.

Le PDR traduit la perception qu'ont les acteurs de la région sur les atouts et contraintes de développement, les enjeux et défis que le Conseil Régional devait relever pour faire de la région de Tillabéri, un pôle de développement où les populations vivent dans des conditions et un cadre de vie meilleurs. Il propose une vision et des axes stratégiques de développement sur la période 2016-2020 et définit un cadre stratégique cohérent d'interventions pluriannuelles engageant le conseil régional et tous les acteurs du développement de la région. Il définit des programmes déclinés en plan opérationnel d'actions et en programmes d'investissement pluriannuels et annuels. Enfin, il définit le dispositif de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Le présent PDR est l'aboutissement d'un processus de huit (8) phases composées de cinquante (50) étapes conformément au guide national élaboré à cet effet par le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF). Il est structuré comme suit :

- Présentation générale de la Région ;
- Bilan diagnostique de la Région ;
- Problématique de développement de la Région ;
- Cadre stratégique de développement régional.

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de la recherche du bien-être des populations de la région de Tillabéri, le Conseil Régional a initié l'élaboration du présent Plan de Développement Régional (PDR) 2016-2020.

Cette entreprise a été pilotée par un comité régional qui a regroupé plusieurs acteurs intervenant dans le développement de la région. Le Conseil Régional a sollicité et obtenu l'appui d'un certain nombre de Partenaires à savoir : Etat, Communes, Chefferie traditionnelle, Partenaires Techniques et Financiers, ONG, Société Civile.

Au nom de la Population de la région de Tillabéri, le Président du Conseil Régional témoigne toute sa gratitude à l'Etat, au PAC 3, au ProDEC et aux autres partenaires pour avoir accepté d'accompagner l'élaboration du présent PDR.

Le Président du Conseil Régional exprime sa reconnaissance aux autorités administratives et coutumières, aux responsables des services techniques régionaux, départementaux et communaux qui, à travers leurs participations et leurs conseils, ont contribué à l'élaboration de cet important outil de développement.

Le Président du Conseil Régional adresse toutes ses félicitations au comité d'élaboration, au groupe restreint de rédaction ainsi qu'aux cadres des directions, services, projets et programmes régionaux pour leur engagement, leur détermination et leurs contributions pertinentes dans le processus d'élaboration de ce précieux document.

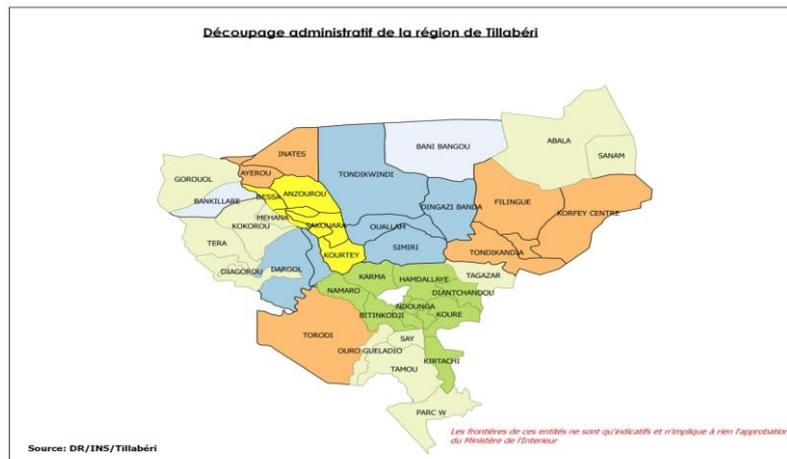
FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA RÉGION

Statut : Région Collectivité Territoriale

Position géographique : La région de Tillabéri est située dans l'extrême Ouest de la République du Niger entre 11°50 et 15°45 latitudes Nord et 0°10 et 4°20 longitude Est. Elle est limitée : A l'Ouest et au Nord-est par la République du Mali ; au Nord-est par la Région de Tahoua, à l'est par Région de Dosso, au sud et sud-ouest par la République du Burkina Faso.

Superficie : 97 251 km²

Carte 1: Carte administrative de la Région de Tillabéri



Caractéristiques démographiques :

Taux d'accroissement : 3,2 % (RGP/H_2012)

Population total : 2 722 482 habitants dont Hommes : 1 346 295 soit 49,5% et Femmes : 1 376 187 soit 50,5% (RGP/H_2012).

Population de moins de 15 ans : 50,7% (RGP/H_2012)

Population de 65 ans et plus : 3,2% (RGP/H_2012)

Population rurale : 93,7% (RGP/H_2012) (c'est-à-dire des personnes vivantes hors du chef lieu de la de la Région et des chefs lieu des 13 départements)

Densité moyenne : 28 habitants / km² (RGP/H_2012)

Indice synthétique de fécondité : enfants par femme : 7,9 enfants/Femme en âge de procréer EDSN_2012

Taille moyenne du ménage : 8 personnes (RGP/H_2012)

Groupes ethniques : Sonraï-Zarma, Peulh, Touareg, Haoussa, Arabe, Gourmantché.

Au titre de l'administration territoriale, la région de Tillabéri est subdivisée en :

13 Départements : Abala, Ayorou, Banibangou, Bankilaré, Filingué, Gotheye, Kollo, Ouallam, Say, Tagazar, Téra, Tillabéri et Torodi

45 Communes dont 6 urbaines et 39 rurales ;

Au plan coutumier, la région compte :

31 Cantons ;

9 Groupements (Peulh, Touareg) ;

1 946 Villages Administratifs et tribus.

Composition du conseil :

Nombre de conseillers élus : 41

Nombre de femmes conseillères élues : 6

Nombre de conseillers de droits : (députés, chefs traditionnels) : 27

Principales activités économiques :

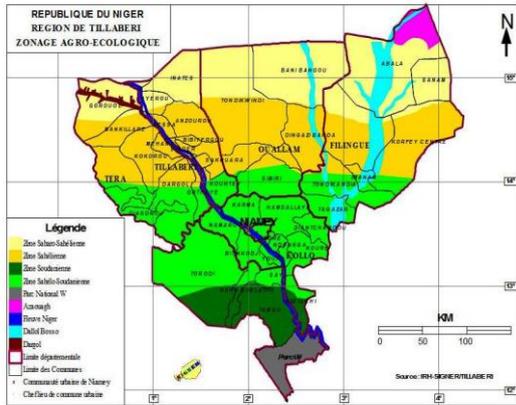
Primaires : Agriculture, élevage, pêche, pisciculture, sylviculture

Secondaires : Industrie agro-alimentaire, exploitation minière et des carrières

Tertiaires : Commerce, Artisanat, transport, communication, tourisme, hôtellerie, banque et assurance, prestation de service.

1. PRESENTATION GENERALE DE LA REGION

1.1. CARACTÉRISTIQUES DU CLIMAT ET DU MILIEU PHYSIQUE



La région de Tillabéri est caractérisée du Nord au Sud par deux (2) types de climat : Sahélo-Saharien au Nord et Soudano-Sahélien au Sud. On distingue deux (2) principales saisons : une saison sèche de novembre à mai et une saison pluvieuse de juin à octobre.

FIGURE 2 : ZONE AGRO-ÉCOLOGIQUE DE LA RÉGION DE TILLABÉRI

1.1.1. RELIEF

La région de Tillabéri du point de vue morphologique est presque une pénéplaine. A part quelques rares massifs cristallins et les buttes témoins du Continental Terminal (CT3), le relief est plus marqué par la vallée du fleuve, ses affluents et quelques vallées fossiles (dallo).

est plus marqué par la vallée du fleuve, ses affluents et quelques vallées fossiles (dallo).

1.1.2. ZONAGE CLIMATIQUE ET AGRO-ÉCOLOGIQUE

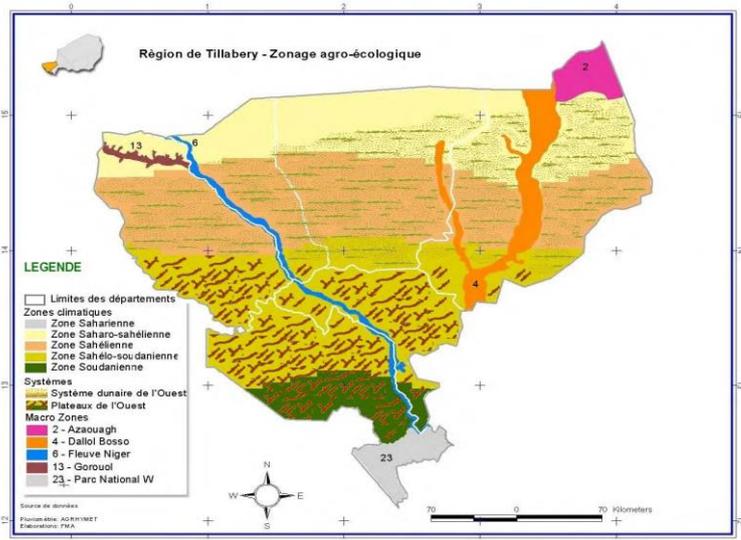
Le zonage Agro écologique de la région de Tillabéri présente quatre (4) grandes zones climatiques qui sont, du nord au sud :

La zone Saharo- Sahélienne, la zone Sahélienne, la zone Sahélo-Soudanienne, la zone Soudanienne. À l'intérieur des zones climatiques, se trouvent cinq (5) zones agro écologiques ou macro zones : la zone du Fleuve, composée essentiellement du fleuve Niger, sa plaine d'inondation et ses terrasses alluviales ; la zone du Dallol Bosso Nord composée de larges vallées fossiles ; Le Gorouol qui est le plus grand affluent du fleuve avec de nombreuses mares permanentes, la vallée de l'Azaouagh et le parc national du W situé dans l'extrême sud de la région (Say).

FIGURE 3 : ZONAGE AGRO-ÉCOLOGIQUE

Deux (2) types de vents sont dominants dans la région : l'harmattan, vent chaud et sec de vitesse relativement forte (en moyenne 2,5 m/s à 10m du sol) qui souffle de Novembre à Mai, du Nord-est vers le Sud-ouest et la mousson, vent frais et humide de vitesse modérée (1,5 m/s) qui souffle de juin à septembre du Sud-ouest au Nord-est.

Les températures varient en fonction des saisons : une saison sèche et froide (température 19°C et 27°C) ; une saison sèche et chaude (température 24°C et 45°C) ; une saison pluvieuse (température 28°C et 31°C) et une saison chaude sans pluie (température 16°C et 29°C). Cette situation accélère une évaporation forte avec 2076,5 à 3098,7 mm.



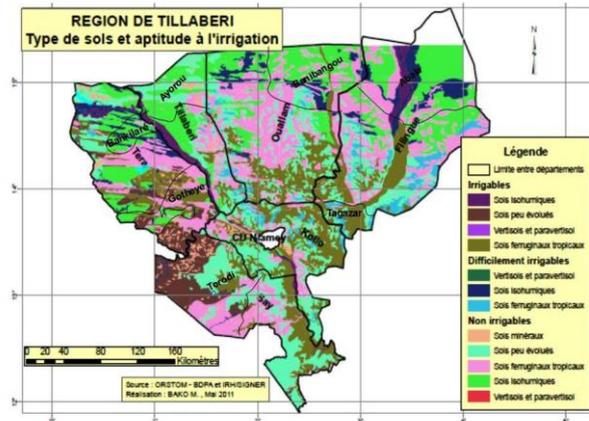
1.1.3. PRINCIPAUX TYPES DE SOLS

Du nord au sud, les sols de la région de Tillabéri sont de texture sableuse, pauvres en matière organique et à faible capacité de rétention et d'échange en cations ; Ils sont ferrugineux tropicaux, peu profonds et très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne argileux limoneux, riches en matières organiques avec un fort pouvoir de cations échangeables.

Figure 4 : Types de sol et aptitude à l'irrigation

1.1.4. LES RESSOURCES EN EAU

La région de Tillabéri regorge d'importants plans d'eau dont : Le fleuve Niger (long de 450 km dans la région) et ses 7 affluents (Gorouol, Dargol, Sirba, Gouroubi, Diamangou, Tapoa et Mékrou) ; des mares (145 dont 51 permanentes et le Dallol Bosso) ; des retenues artificielles au nombre de 21. Le potentiel des eaux souterraines de la région de Tillabéri est estimé à plusieurs dizaines de milliards de mètre cubes.



1.1.5. RESSOURCES VÉGÉTALES, FORESTIÈRES ET HALIEUTIQUES

La végétation se caractérise par une prédominance de brousses tigrées à combrétacées et une savane arborée constituant une relique des formations forestières denses sèches soudaniennes. La zone intermédiaire et la zone agricole renferment l'essentiel des ressources forestières, fauniques et halieutiques avec plus de 1/3 des ressources naturelles nationales. Le Parc national du W, unique parc du pays situé dans la Tapoa (Say) ; il renferme l'essentiel de la diversité biologique animale et végétale du pays. L'avifaune est composée de plus de 300 espèces. En dehors du fleuve Niger qui traverse la région sur une distance de 450 km, on dénombre 145 mares dans la région de Tillabéri ; ces eaux présentent de fortes capacités de production de poissons ; 32 de ces mares ont fait l'objet d'aménagement piscicole (empoissonnement, formation des pêcheurs, collecte des statistiques de capture) ; le nombre d'espèces peuplant ces plans d'eau varie de 1 à 17.

1.2. POPULATION ET DÉMOGRAPHIE

La population de la Région est estimée en 2012 à 2 722 482 habitants, soit 15,9% de la population nigérienne (source : Institut National de la Statistique 2012). Elle est composée de plusieurs groupes ethnolinguistiques (Zarma-Sonrai, Peulh, Touareg, Haoussa, Gourmantché, Arabe).

Le taux d'accroissement est de 3,2%. La densité est de 20,7 habitants/km² à l'échelle régionale.

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR DÉPARTEMENT

Départements	2010	2011	2012	2013	2014
Total Région	2 500 454	1 294 729	2 722 482	2725891	2 943 268
Abala			144 287	144 475	155 991
Ayorou			57 030	57 082	61 660
Balléyara			107 134	107 279	115 823
Banibangou			66 949	67 035	72 378
Bankilaré			84 893	85 008	91 777
Filingué	537 715	553 127	306 726	307 121	331 594
Gothèye			241 043	241 376	260 579
Kollo	431 017	443 371	465 399	465 933	503 135
Ouallam	372 943	383 632	327 224	327 652	353 766
Say	307 622	316 439	175 625	175 844	189 879
Téra	563 506	579 658	336 207	336 632	363 467
Tillabéri Département	287 651	295 898	227 352	227 594	245 789
Torodi			182 613	182 860	197 430

Source : DR/INS/Tillabéri

2. BILAN DIAGNOSTIC

2.1. LE SECTEUR PRIMAIRE

Dans la région de Tillabéri, le secteur agro-sylvo-pastorale constitue la principale activité économique des populations. Il occupe plus de 80% de la population active.

Sur le plan de l'environnement, les ressources naturelles (sylvo-pastorales, faune et eaux de surface) connaissent une forte dégradation causée essentiellement par les changements climatiques et les actions anthropiques inappropriées. Pour redresser la situation, plusieurs actions de restauration des écosystèmes sont initiées par l'Etat, les PTF et les populations.

S'agissant de l'agriculture, deux grands systèmes de cultures sont observés dans la région de Tillabéri : le système de production pluviale et le système de production irrigué.

- ♦ Le système de production pluviale est caractérisé par la dominance du mil et l'association mil- niébé, avec des rendements généralement très bas.
- ♦ Le système de production irriguée concerne principalement le riz cultivé sur les aménagements hydro –agricoles et les cultures maraichères.

Les aménagements hydroagricoles en maîtrise totale de l'eau destinés à la riziculture couvrent 9 639 hectares avec 27 563 producteurs.

En culture pluviale, la région produit principalement le mil, le sorgho, le niébé, l'arachide, le coton, le gombo et le maïs. Au cours des 10 dernières années, les rendements de ces cultures ont évolué en dents de scie et sont restés modestes. A titre d'exemple, le rendement du mil a varié entre 370 kg/ha (2009) et 570 kg/ha (2008), celui du sorgho entre 350 Kg/ha (2011) et 713 Kg/ha (2010), celui du niébé entre 76 kg/ha (2007) et 522 kg/ha (2013). Pendant la même période, les productions agricoles se sont accru presque régulièrement grâce essentiellement à l'accroissement des superficies cultivées. En dépit de cette production, la région enregistre des déficits céréaliers 2 années sur 3.

Aussi le dispositif d'encadrement demeure insuffisant pour l'encadrement des producteurs et certaines communes ne disposent pas d'agent d'encadrement. Sur les quarante-cinq (45) communes de la région vingt-neuf (29) sont pourvues d'agent de l'agriculture. Avec les 1999 villages Agricoles, un CDA a en moyenne 64 villages à encadrer.

Les trois (3) grands systèmes d'élevage adaptés aux conditions agro écologiques des différentes zones de production pastorale existant dans la région de Tillabéri: l'élevage nomade, l'élevage transhumant, et l'élevage sédentaire.

L'élevage constitue la seconde activité de la population de Tillabéri et est la principale source économique des ruraux. Les principales races élevées dans la région sont :

- ‡ Bovines : race Azawak, race Bororo, race Djelli et les métisses;
- ‡ Ovines : les moutons à poils : Bali -Bali, Oudah, Ara-Ara, et le mouton à laine Koundoume ;
- ‡ Caprines : la chèvre du sahel et la chèvre rousse de Maradi ;
- ‡ Cameline : Azawak, Azarghaf et Yoria ;

A cela il faut ajouter les équins et les asins dont les races sont peu étudiées.

La région de Tillabéri compte 6 706 586 têtes des animaux toutes espèces confondues en 2014. Malgré le déficit fourrager chronique enregistré dans la région depuis 2010, Tillabéri est la région qui héberge le plus important cheptel bovin du Niger.

D'importantes infrastructures sont réalisées dans le secteur, mais beaucoup reste à faire pour promouvoir l'ensemble de cette filière si porteuse pour la région.

La région de Tillabéri regorge de plus de 70 espèces de mammifères caractéristiques de la faune soudanienne. On dénombre 150 espèces de reptiles et d'amphibiens dans le fleuve et ses affluents, les mares, mais aussi 367 espèces d'oiseaux dont certains sont marins

Pour la gomme arabique, les bassins de grande production se retrouvent dans la zone de Say (Tamou) et Torodi (Dogona, Niakatié et Kiki).

D'importantes quantités de poissons sont recensées au niveau des pesés de Say, Tillabéri, Kollo et Ayorou. Il existe des centres de pisciculture (Sonna,-Boubon,-seberi,- n'dounga) et des privés pour lesquels la Direction ne dispose pas de données statistiques. Les recettes piscicoles et cynégétiques (Permis de pêche, permis de chasse) à titre illustratif un montant global de 8 607 500 F CFA) sont enregistrées en 2013.

En ce qui concerne le bois de chauffe ,Un total d'environ 440 081 stères sont vendus chaque année et représente un chiffre d'affaire de 660 121 500 CFA ventilé dans les zones à marché de bois au profit des communautés rurales soit une moyenne de 4 889 789 f variant à 15 000 000 f

2.2. LE SECTEUR SECONDAIRE

La Région de Tillabéri regorge d'énormes potentialités minières principalement dans le Liptako Gourma et dans d'autres zones. On note la présence de l'or, du charbon, du fer, du phosphate.

La région dispose d'énormes potentiels énergétiques avec les sites potentiels d'hydroélectricité de Kandadji, Gambou, dyoundounga. Le Pétrole dont trois (3) permis de recherches pétrolières dont deux sont déjà octroyés. Il s'agit de Tounfalis et Dallol. Tillabéri dispose également d'un dépôt des hydrocarbures à Sorey dans la commune rurale de Liboré département de Kollo. Elle dispose aussi d'importantes potentialités en énergie renouvelable dont certaines sont déjà exploitées.

La région de Tillabéri est faiblement industrialisée, toute fois il faut signaler l'existence de quatre (4) unités industrielles à savoir :

- RINI installé à Tillabéri et à Kollo
- Dallol installé à Tabla (département de Balléyara)
- Telwa installé à Kouré (département de Kollo,

L'artisanat est pratiqué dans presque toutes les localités de la région. Mais, peu de statistiques sont disponibles dans ce secteur du fait de son caractère informel. Une enquête préalable à la mise en place de la chambre des métiers de l'artisanat CMAI effectuée en janvier 2013 a permis de déterminer les branches d'activités existant dans la région de Tillabéri avec 16 branches d'activité.

2.3. LE SECTEUR TERTIAIRE

Tillabéri est une région à vocation agropastorale dont l'économie est essentiellement basée sur le secteur rural fortement dépendant des aléas climatiques. Elle le commerce se pratique de manière informelle et concerne les biens et services. On dénombre environ 225 marchés hebdomadaires parmi lesquels d'importants marchés à bétail.

Les moyens de transport utilisés dans la région sont les animaux domestiques (âne, Chameau, cheval), le vélo, les motocyclettes, véhicule, la pirogue et le BAC Farié et les aux embarcations artisanales (pirogues), qui facilitent les échanges commerciaux avec les villages, les villes, et les pays de la région du fleuve.

Les différents opérateurs de téléphones mobiles présents dans la région de Tillabéri sont la SONITEL, Sahel - COM, MOOV, Orange et Airtel. Le téléphone fixe : Le téléphone fixe est représenté au niveau de la région comme partout au Niger par la SONITEL.

La région est couverte en grande partie par la radio et la télévision publique. On dénombre aussi 24 radios communautaires. Les radios, les télévisions privées et la presse écrite sont moins représentées ou inexistantes dans la région, à l'exception du chef-lieu de la région qui dispose d'une radio et d'une télévision privée ainsi que les villes de Torodi, Filingué et Téra qui disposent de radio privée.

Quant à l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication, la présence de la SONITEL appuyé par les opérateurs privés de téléphonie mobile dans la région, a amélioré le taux de pénétration surtout avec le projet de la fibre optique dont les travaux ont démarré.

Le parc touristique de la région de Tillabéri se compose des infrastructures d'hébergement et de loisirs et des sites touristiques naturels ou culturels.

Deux nouveaux hôtels le Djoliba dans la commune urbaine de Tillabéri et le complexe touristique du Kourfeye dans la commune urbaine de Filingué ont vu le jour.

La région de Tillabéri est la 2ème zone touristique du Niger après Agadez. On distingue les sites et réserves naturels, les sites historiques, archéologiques, artistiques et culturels.

- Les sites et réserves naturels : La vallée du fleuve est très convoitée par les touristes. Il y a principalement le Parc du W, les hippopotames d'Ayorou, l'unique troupeau de girafes d'Afrique de l'ouest à Kouré dans le département de kollo.

- les sites historiques et archéologiques : le site de Boura dans le département de Téra, le tombeau de Alpha MamaneDjobbo à Say, le tombeau de Mali Béro l'ancêtre des zarma à Sargane (département de ouallam), la mare mystérieuse de Tinga dans le département de ouallam, le site de Korgom Zarma dans le canton de Tondikandia (Filingué), la case mystérieuse de Simiri.

Dans la région de Tillabéri, il existait un circuit qui allait de Gaya en passant par Kouré, Balléyara, le Parc du W qui continue sur Ayorou. Cependant il faut noter que depuis un certain moment le cadre sécuritaire ne permet plus la réalisation de ce circuit. Une seule saison touristique est enregistrée dans la région qui va de novembre à février.

Les institutions financières sont faiblement représentées dans la région. En effet il a été recensé : Deux (2) maisons assurances, sept (7) banques, six (6) institutions de la micro finance et trois (3) institutions de transfert.

2.4. LE SECTEUR SOCIAL

Au niveau de l'enseignement primaire, on note une insuffisance criarde d'infrastructures (Sur les 12 041 classes répertoriées dans les écoles primaires de la région, 6194 sont en paillote soit un taux de 51%. Au niveau du secondaire, on compte 1 212 classes dont 406 en paillote soit 33,49% en novembre 2014. Les blocs administratifs sont au nombre de 27 dans la région. Au deux niveaux le problème de la gestion des enseignants est l'un des goulots d'étranglement du système éducatif. L'enseignement professionnel et technique regroupe un lycée professionnel Agricole (LPA), 2 Centres de Formations Professionnelles et Techniques (CFPT dont 1 fonctionnel), 13 Collèges d'Enseignements Techniques (CET, tous fonctionnels), 27 Centres de formations aux Métiers (CFM dont 22 fonctionnels). D'autres formations existent dans la région dont l'Ecole Normale Tanimoune de Tillabéri (ENI/Ti), L'institut pratique de développement rural (IPDR) de Kollo, le Service National de Participation (SNP) de N'Dounga, l'Université Islamique de Say et l'Université de Tillabéri.

La région de Tillabéri totalise sur le plan infrastructures sanitaires : 6 districts sanitaires, 5 hôpitaux de districts, 34 CSI de type II, 151 CSI du type I, 431 cases de santé et 6 blocs administratifs. A côté de ceux-ci s'ajoutent un centre de la mère et de l'enfant, 5 cabinets médicaux, 13 salles de soins, 6 pharmacies publiques, 32 dépôts pharmaceutiques, une pharmacie privée. Malgré l'augmentation du nombre des formations sanitaires, l'évolution de la couverture sanitaire reste faible, le non respect des plans de couverture élaborés par les districts sanitaires est l'une des principales causes.

La couverture vaccinale n'est pas reluisante et elle évolue également en dent de scie. L'insuffisance et l'instabilité du personnel en sont les principales causes. Au plan nutritionnel, la dernière enquête nutritionnelle de 2014 organisée par l'INS donne un taux de malnutrition aigüe globale de 13,4% dans la population des enfants âgés de 6 à 59 mois de la région de Tillabéri contre 14,8% pour le niveau national. Ce taux est de 34,8% pour la malnutrition chronique globale au sein de la même tranche d'âge des enfants contre 45,5% pour le niveau national. Cela pose la problématique de la Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages dans la région.

Il été dénombrés 3090 puits cimentés dont 1059 non fonctionnels et 2529 pompes à motricité humaine dont 635 sont en pannes. Un total de 963 robinets sont répertoriés dans les centres semi-urbain et 29 au niveau pastoral dans la région. Les infrastructures d'assainissement sont encore insuffisantes à tous les niveaux. L'approche ATPC est très faiblement développée dans la région.

L'antenne régionale de l'ANPE et l'inspection du travail veillent au respect des droits des travailleurs et les règlements des conflits entre employés et employeurs se font à l'amiable et devant les juridictions compétentes.

Des mécanismes d'entraide et de solidarité traditionnels existent dans les communautés, mais la paupérisation croissante des populations font que ces pratiques disparaissent progressivement.

La région héberge avec le soutien des organisations humanitaires des réfugiés venus du Mali au niveau de trois (3) camps notamment à TABAREYBAREY (Département d'Ayorou), Mangaizé (Département de Ouallam) et Abala.

Un certain nombre d'infrastructures socio-éducatives et d'allègement des tâches des femmes existent dans la région, mais elles demeurent encore insuffisantes et l'encadrement pour la mise en œuvre des politiques et actions en leur faveur ne suit pas convenablement.

Dans le domaine des arts et de la culture on enregistre 13 maisons de la culture presque toutes passables, 11 bibliothèques dont la majorité est en mauvais état.

Outre le stade régional qui comporte toutes les infrastructures sportives, d'autres existent dans les six (6) anciens départements, mais sont insuffisantes et mal équipées. Il en est de même pour les infrastructures socio-sportives des jeunes.

2.5. LA GOUVERNANCE

Concernant la gouvernance locale, la région de Tillabéri compte depuis les élections locales de 2011, un conseil régional et 45 communes dont 39 rurales, 6 urbaines. La chefferie traditionnelle est représentée à travers 31 Cantons, 9 Groupements (Peulh, Touareg), 1 946 Villages Administratifs et tribus.

La région collectivité Territoriale, est dirigée par un conseil régional composé de 41 conseillers régionaux élus dont 35 hommes et 6 femmes, et 33 conseillers de droits dont 25 députés et 8 chefs de cantons. Ce conseil comprend 2 organes: un organe délibérant et un organe exécutif composé d'un président et de deux vice-présidents.

Au niveau des conseils municipaux, on dénombre 655 conseillers élus dont 90 femmes.

Le contrôle de légalité est assuré par le Gouverneur pour la Région collectivité territoriale et par les Préfets pour les communes. Ils assurent également le rôle d'appui-conseil aux entités décentralisées.

Les autorités coutumières (chefs de cantons, de villages, de groupes et de groupements nomades) participent ensemble avec les circonscriptions administratives et les collectivités territoriales aux actions de développement et jouent un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits, le maintien de l'ordre, la sécurité et le recouvrement des impôts et taxes.

Les rapports entre les acteurs à différents niveaux sont souvent conflictuels (autorités déconcentrées, décentralisées et traditionnelles).

Les collectivités territoriales sont confrontées à une insuffisance de ressources humaines et financières liée au transfert non effectif des compétences.

La gouvernance politique est représentée par les députés nationaux au nombre de 25 dont 3 femmes.

Sur le plan judiciaire, la Région dispose de six (6) tribunaux dont un (1) de grande instance. On note également, l'existence de neuf (09) maisons d'arrêt.

Le personnel judiciaire est cependant insuffisant, comparativement à l'effectif de la population.

Sur le plan sécuritaire, des patrouilles régionales et départementales sont organisées par les FDS pour garantir la sécurité des personnes et de leurs biens mais, en dépit des efforts consentis, beaucoup reste encore à faire dans ce domaine.

La région de Tahoua regorge une multitude de cadres de concertation. En dépit des difficultés liées à l'insuffisance des moyens et de ressources de fonctionnement, les cadres de concertation

contribuent au développement local par la mobilisation des citoyens autour des actions de développement, la culture et l'enracinement de l'Etat de droit tout en constituant un contre-pouvoir face à certains dérapages et abus.

3. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION

3.1. ANALYSE DES POTENTIALITÉS, DES OPPORTUNITÉS, DES FORCES ET DES ATOUTS DE LA RÉGION

Le développement socio-économique de la région repose sur une quantité énorme de potentialités, d'opportunités, de forces et d'atouts suivants :

- Existence d'un potentiel humain susceptible d'impulser le développement régional (56,79% de la population active)
- Existence de nombreuses potentialités naturelles (terres cultivables, vallées, bas-fonds, forêts, enclaves pastorales, ressources en eau de surface et souterraines, faunes, ressources minières...);
- Existence du fleuve Niger sur 350 km et la vallée du Dallol Bosso ;
- Existence d'ouvrages propices à l'irrigation (seuils d'épandage, barrages, ...);
- Existence de sites aménagés (AHA) ;
- Existence de nombreuses filières porteuses : niébé, oignon, manioc, tomate, bétail et viande, cuirs et peaux, ...;
- Présence de plusieurs partenaires au développement (SNU, ONG, PTF etc..) favorables au financement des investissements ;
- Importantes ressources minières (Or)
- Position géographique frontalière avec le Benin, le Mali et Burkina Faso

3.2. ANALYSE DES MENACES, DES TENDANCES ET DES FAIBLESSES

Le développement régional peut être mis à rude épreuve par les menaces et les faiblesses suivantes :

- Pression démographique galopante (croissance élevée 4,7%) sans commune mesure avec le rythme de croissance de la production ; sous emploi avec un taux d'alphabétisation très faible;
- Faible taux de scolarisation
- Faible couverture sanitaire
- Faible niveau d'investissement,
- Insécurité récurrente : Conflits intercommunautaires liés au non respect des textes, pauvreté des ménages, insécurité frontalière, insécurité alimentaire, etc.;
- Faible capacité opérationnelle des acteurs de développement: Services étatiques, Organisations communautaires de base, etc.
- Existence de grandes disparités intra - régionales et sectorielles ;
- Faible capacité de résilience des populations par rapport aux crises multiples et multiformes;
- Dégradation continue de l'environnement et du potentiel de production agro-pastoral;
- Insuffisance et mauvais maillage des infrastructures et équipements (agriculture, élevage, hydraulique, écoles etc.);
- Profondeur excessive de la nappe phréatique dans certaines localités
- Enclavement de certaines zones notamment celles de production.
- Cout élevé de l'énergie qui impacte sur les couts de production rendant ainsi les productions non compétitives

3.3. ANALYSE DES ENJEUX ET DES DÉFIS MAJEURS À RELEVER (COURT ET MOYEN TERMES)

Afin d'amorcer un développement régional équilibré et inclusif, il s'avère nécessaire de tenir compte des enjeux et de relever les défis suivants :

- La maîtrise de la démographie galopante (4,7% de croît annuel) par des politiques de population ;
- Plus d'écoles et de personnel enseignants pour relever les différents taux de scolarisation ;
- Une plus grande couverture de la région par les services de santé ;
- L'augmentation du personnel dans les services publics pour rendre opérationnels les services sociaux de base ;
- L'accès à l'eau potable pour la population et le bétail ;
- Le désenclavement du territoire régional en vue de la commercialisation des produits surtout agricoles ;
- Le développement des sources d'énergies en vue de rendre compétitifs les produits des industries locales ;
- La restauration de la base productive par l'intensification de la lutte contre la dégradation du couvert naturel ;
- Le développement du potentiel industriel de la région ;
- Le développement des filières et du pôle technologique.

3.4. PROBLÉMATIQUE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION

Les résultats du RGPH de 2012 ont révélé un taux de croissance démographique de 3,2%, ce qui est en deçà du taux national, mais nettement au-delà du taux d'augmentation des productions agrosylvopastorales, occasionnant des bilans négatifs sur 3 des cinq dernières années. Cette faiblesse de la production résulte de plusieurs facteurs dont la baisse des rendements, les aléas climatiques et des techniques et systèmes de productions inappropriés.

Le bien-être des populations se mesure à travers l'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à un logement décent. Les besoins de la population dans ce domaine sont encore insatisfaits. Les niveaux des indicateurs restent faibles. Dans la Région seulement 5,4% des ménages habitent dans un logement avec des murs en matériaux définitifs (ciment, béton, briques cuites, etc.), 7,9% dans une maison avec un toit en tôles, béton ou tuile et 9,5% dans un logement avec un sol en ciment ou béton.

Environ 78,0% des ménages manquent de sanitaires. Seuls 16,9% des individus habitent dans un logement avec un WC avec chasse eau ou latrines (des sanitaires que l'on peut qualifier d'hygiénique). Près de 5,1% des ménages ont recours à une simple fosse. En termes de mode d'approvisionnement en eau, 44,9% des ménages utilisent des puits ouverts. 14,4% des ménages utilisent les autres sources d'approvisionnement (le puits protégé, la fontaine publique, l'achat auprès des porteurs d'eau ou le robinet d'un ménage voisin).

L'utilisation du téléphone mobile représente 17,6% des individus de 15 ans ou plus. L'Internet n'est connu que par 4,2% des individus de 15 ans ou plus et il n'a été utilisé que par 0,7% d'entre eux.

En 2011, l'incidence de la pauvreté de la région a été estimée à 57,8% contre 48,2% pour le Niger. La profondeur de la pauvreté est passée de 35,% en 2005 à 16,7% en 2011. Quant à la sévérité de la pauvreté elle est passée de 19% à 6,4%. L'indice synthétique de développement humain (IDH) s'est également amélioré de 0,270 en 2005 à 0,301 en 2011 (de 0,311 à 0,324 pour le Niger).

Le secteur rural dispose pourtant d'importantes potentialités naturelles pour développer les productions agro sylvo pastorales et halieutiques.

La région de Tillabéri est traversée par le fleuve Niger sur une longueur de 450 kilomètres, avec des milliers d'hectares de terres irrigables. Dans sa partie nord est, le Dallol Bosso constitue également une considérable potentialité pour la promotion de la petite irrigation. Cependant, la faible valorisation de ces ressources maintient la région dans un cycle de bilan alimentaire fluctuant selon les années au gré des caprices climatiques.

L'occupation des terres agricoles est en constante croissance d'où une forte pression anthropique sur les ressources foncières, aggravées par l'extension rapide et débordante de la ville de Niamey sur les communes voisines. Le cheptel de la région a connu une nette progression grâce aux nombreuses campagnes de vaccination et de sensibilisation des éleveurs. La dégradation et l'occupation des espaces pastoraux sont des sources potentielles d'intensification des conflits sociaux (professionnels et territoriaux) liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles.

La diversification et l'intensification des productions agrosylvopastorales, appuyées par des moyens conséquents et la diffusion d'innovations technologiques constituent une forte opportunité de développement du secteur rural.

La construction du barrage de Kandadji (en cours de réalisation) et l'aménagement de la vallée du fleuve sont de fortes opportunités de développement du secteur agrosylvopastoral et halieutique.

Dans le domaine scolaire, les indicateurs sont tout autant en deçà des espérances. Malgré les efforts considérables déployés par l'Etat et ses partenaires, le secteur éducatif fait face à des contraintes de divers ordres (insuffisance des infrastructures et équipements, faible qualification du personnel, insuffisance de l'encadrement pédagogique, revendications permanentes des enseignants et des élèves, baisse de niveau des élèves et des enseignants, faibles taux d'admission aux examens de fin de cycle) nécessitant des actions vigoureuses pour juguler la profonde crise de ce secteur.

Dans le domaine de la santé, une nette amélioration des services de soins et la multiplication des campagnes de vaccination ont conduit à des succès notables comme la réduction des taux de mortalité et la réduction de plusieurs maladies endémiques et épidémiques. Néanmoins, il faut souligner la prévalence des maladies climato sensibles, le faible taux d'application de la planification familiale et la persistance des inégalités dans l'accès aux services essentiels entre les villes et les campagnes. Aussi, des efforts appréciables restent encore à fournir pour offrir des services de qualité et accessibles à l'ensemble des citoyens.

La quiétude sociale et la sécurité des personnes et de leurs biens sont des gages de développement. La région de Tillabéri rencontre beaucoup de difficultés dans ce domaine. Elle résulte des incursions des bandes armées qui sévissent dans la partie nord et sud-ouest de la région. Des mesures énergiques ont été engagées, mais il est nécessaire de renforcer la lutte et de trouver des instruments de gestion et d'atténuation permettant la réinsertion des auteurs.

La région de Tillabéri est une sorte de prolongement de « **Niamey la capitale** », ce qui constitue à la fois une contrainte et une opportunité. La principale contrainte est l'attraction que Niamey exerce sur les possibilités d'investissement dans la région de Tillabéri. Cependant, elle représente également une forte opportunité de délocalisation des activités industrielles et d'échanges.

Cette option sera renforcée par le développement d'un pôle technologique qui bénéficiera d'une solide collaboration avec la formation professionnelle, la recherche et l'innovation technologique, la promotion du secteur privé.

La région de Tillabéri renferme des ressources minières, bien que limitées. Le développement de ce secteur sera un important levier pour insuffler de nouvelles perspectives à l'économie régionale. Le partenariat public privé est un créneau qui permet de mobiliser d'importants moyens de financement des investissements tant économiques que sociaux pour les collectivités territoriales dont la modicité de leurs moyens réduit considérablement les performances.

Cependant, la mise en œuvre du processus de décentralisation, notamment l'encadrement des collectivités territoriales, doit être renforcé par la mise en œuvre des textes sur le transfert des compétences et l'opérationnalisation effective de l'ANFICT. Il est également essentiel qu'une bonne coordination des interventions des différents partenaires soit instaurée au niveau régional à travers une parfaite collaboration entre les partenaires et les collectivités territoriales.

La mise en valeur et la gestion rationnelle des potentialités naturelles de la région de Tillabéri, la gestion appropriée de la croissance démographique et des effets des changements climatiques, le renforcement de la sécurité des personnes et des biens restent les défis majeurs à relever pour réaliser la vision de développement qu'elle s'est fixée.

4. CADRE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

4.1. VISION GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION

A l'horizon 2035, la Région de Tillabéri « *Une Région prospère avec une économie dynamique, diversifiée et compétitive, une Région de paix, bien gouvernée, ouverte au progrès technologique, une Région respectant les droits de sa population multiculturelle, solidaire et citoyenne* ».

4.2. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le plan de développement Régional définit le cadre des interventions du CR avec l'appui de l'Etat et de ses partenaires en matière de développement économique, social, sportif et culturel pour la période 2016-2020.

L'impact recherché est l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations de la région.

Les effets attendus sont au nombre de cinq :

Effet 1 : Les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues et diversifiées

Effet 2 : L'accès équitable des citoyens aux services sociaux de qualité est renforcé

Effet 3 : Une économie dynamique, diversifiée et compétitive, mettant en valeur l'innovation et la technologie est promue

Effet 4 : La bonne gouvernance, le respect des droits humains et du genre dans un environnement multiculturel apaisé, citoyen et solidaire sont promus

Effet 5 : Les capacités de résilience des populations et la durabilité du développement régional sont consolidées

Ces effets seront obtenus à travers 41 produits, 44 actions décomposées en 357 activités comme indiqué dans la chaîne des résultats.

4.3. AXES STRATÉGIQUES

Pour contribuer à réaliser sa vision, le PDR de la Région de Tillabéri est structuré en 5 axes stratégiques correspondant aux effets définis plus haut. Il s'agit de :

AXE 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques

AXE 2 : Renforcement de l'accès équitable des citoyens aux services sociaux de qualité

AXE 3 : Promotion d'une économie dynamique, diversifiée et compétitive, mettant en valeur l'innovation et la technologie

AXE 4 : Promotion de la bonne gouvernance, du respect des droits humains et du genre dans un environnement multiculturel apaisé, citoyen et solidaire

Axe 5 : Consolidation des capacités de résilience des populations et de la durabilité du développement régional

AXE 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques

Contexte et justification

La Région de Tillabéri regorge d'énormes potentialités agro-sylvo-pastorales et minières capables de propulser son développement économique. Cependant, la Région est confrontée à une dégradation marquée et continue de la base productive, une forte croissance démographique bien qu'inférieure au taux national, une faible valorisation de ses potentialités naturelles et une insécurité résiduelle et un banditisme armé, autant de facteurs qui menacent son équilibre économique et social.

Le développement du secteur rural est confronté à des facteurs internes et externes dont les aléas climatiques, les ennemis de culture, la prédominance des systèmes traditionnels de production, les maladies animales, l'insuffisance d'investissement et d'encadrement etc. Les déficits alimentaires et fourragers sont devenus chroniques et même structurels dans certaines zones de la région.

Les déficits récurrents des productions agro sylvo pastorales et halieutiques contribuent à maintenir la population dans une insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique et même structurelle inquiétante qui s'illustre à travers la dégradation des conditions de vie des ménages ruraux et des nombreuses interventions à caractère humanitaire. Les circuits d'approvisionnement des marchés sont désorganisés et difficiles à cause d'un réseau routier insuffisant ou dégradé.

A moyen et long terme, la région ne sera plus à mesure de nourrir convenablement sa population malgré ses énormes potentialités de production.

Pour inverser la tendance, le PDR prévoit des actions qui visent à accroître et diversifier les productions, améliorer les circuits d'approvisionnement et amorcer l'industrie agroalimentaire.

Objectif: L'objectif général de cet axe est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Il s'agit de (i) d'accroître les productions agrosylvopastorales et halieutiques, (ii) accroître la disponibilité et l'accessibilité des intrants et des produits alimentaires, (iii) renforcer les performances des OP, (iv) valoriser les produits de la recherche

Actions à mener :

- **Accroissement des productions pluviales :** Les productions pluviales connaissent des fluctuations du fait des aléas climatiques, les ennemis de culture, le sous-équipement des producteurs, la faible utilisation des intrants et l'insuffisance d'encadrement. Pour solutionner ces problèmes, le PDR mettra en œuvre des actions

de renforcement de capacités portant sur la mise en place des intrants, des équipements et la formation des producteurs.

- **Accroissement des productions irriguées :** Les cultures irriguées contribuent largement à la résorption du déficit alimentaire et à l'accroissement des revenus des populations. Malheureusement, le développement de cette activité est confronté à un problème de mobilisation des eaux, d'accès aux intrants, d'équipement et d'encadrement. Pour accroître ces productions irriguées, il est programmé dans le présent PDR des actions d'aménagement des terres irrigables, d'approvisionnement en intrants et équipements et la formation des producteurs.
- **Accroissement des productions animales :** L'élevage est la deuxième activité économique de la Région et contribue largement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Toutefois, sa pratique est confrontée aux problèmes de disponibilité alimentaire du cheptel, de l'eau et des maladies. Pour inverser la situation, il est envisagé la réalisation d'infrastructures pastorales, des actions d'accroissement des disponibilités alimentaires et de lutte contre les maladies.
- **Accroissement des productions halieutiques :** Les productions halieutiques contribuent dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle et procurent des revenus substantiels aux acteurs de la filière. Pourtant, la Région dispose d'énormes potentialités halieutiques qui sont malheureusement insuffisamment exploitées du fait de l'ensablement et l'envahissement des plans d'eau par des plantes nuisibles. A cela s'ajoute le sous équipement des exploitants. C'est pourquoi le PDR envisage des actions de traitement des plans d'eau et de renforcement de capacités des exploitants de la filière.
- **Accroissement des productions forestières :** Les ressources forestières contribuent également à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Elles génèrent d'importants revenus à travers l'exploitation du bois et la commercialisation des produits non ligneux comme le Moringa et la gomme arabique. Force est de constater que les ressources ligneuses sont soumises à une surexploitation et une insuffisance de la vulgarisation et de commercialisation des produits non ligneux. Comme solutions, les actions de développement des produits ligneux et non ligneux seront entreprises.
- **Intensification et valorisation de la recherche agronomique :** Le développement des productions agrosylvopastorales souffre de l'insuffisance d'innovation, de la liaison recherche-vulgarisation et des effets néfastes des changements climatiques. Aussi, pour inverser cette situation, le PDR envisage de mettre en œuvre des actions de recherche et de vulgarisation des technologies en partenariat avec le CERRA de Kollo, l'ICRISAT, le centre d'insémination du bétail et l'Université de Tillabéri, les organisations paysannes, les producteurs privés et les populations.
- **Sensibilisation pour un changement de comportement des populations en matière de nutrition**
La malnutrition chronique (modérée et sévère) qui sévit dans certaines zones touche essentiellement les femmes et les enfants. Elle est accentuée par des comportements alimentaires non convenables. Cependant, plusieurs produits agrosylvopastoraux et halieutiques locaux sont appropriés pour lutter contre la malnutrition. La région mettra un accent particulier pour vulgariser leur utilisation à cet effet.
- **Amélioration de la conservation et la transformation des productions agrosylvopastorales et halieutiques**
Les populations sont soumises à une insécurité alimentaire récurrente. Pour faire face à cette situation, des actions de renforcement des stocks de sécurité seront entreprises à travers la construction et l'approvisionnement des magasins aussi bien pour l'alimentation humaine qu'animale.
- **Renforcement des capacités des organisations des producteurs**

Pour accroître les performances des producteurs, il est nécessaire de renforcer les capacités de leurs organisations (de base et faitières) afin qu'elles leur offrent de meilleurs services (en formation, approvisionnement et commercialisation). Un programme de renforcement des capacités des OP sera conçu et mise en œuvre avec l'appui des partenaires.

AXE 2 : Renforcement de l'accès équitable des citoyens aux services sociaux de qualité

Contexte et justification :

Dans la Région de Tillabéri, les secteurs sociaux sont confrontés à une insuffisance d'infrastructures et d'équipements, à l'insuffisance d'encadrement en quantité et en qualité, ainsi que l'iniquité intra régionale dans l'accès à ces services, notamment entre les villes et les campagnes.

Pour améliorer la situation, le PDR prévoit plusieurs actions à savoir l'amélioration de la couverture en infrastructures sociales de base (éducation inclusive, santé, hydraulique, assainissement, sport, culture, art), le renforcement des capacités des acteurs, la promotion de l'équité d'accès, le renforcement de la protection sociale et la promotion de l'emploi.

Objectif: L'objectif général est d'améliorer l'accès équitable des citoyens aux services sociaux de qualité.

Les objectifs spécifiques visent à i) améliorer l'accès équitable de la population aux services sociaux de base de qualité, ii) contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population, iii) assurer la protection des couches vulnérables, iv) revaloriser les activités sportives, artistiques et culturelles et v) promouvoir la participation des jeunes et des femmes au développement de la région pour réduire le chômage et la pauvreté.

Actions à mener

Développement du système sanitaire

Les infrastructures et équipements sanitaires sont insuffisants et inégalement répartis dans l'espace. En réponse à cette situation, il est envisagé la construction de nouvelles infrastructures notamment un hôpital régional, des hopitaux de district, des maternités.

Pour une meilleure cohérence et améliorer les performances du secteur, la région appuiera les communes à mobiliser des ressources pour développer le système de santé communautaire.

Développement du système éducatif

L'éducation constitue une préoccupation majeure dans la Région de Tillabéri. En conséquence, le PDR contribuera à l'amélioration du système éducatif à travers la réalisation d'infrastructures et leurs équipements dans le cadre des compétences transférées au conseil régional (éducation secondaire, technique et professionnel).

Des actions de plaidoyer seront menées pour appuyer l'éducation primaire et préscolaire, sans oublier l'enseignement supérieur. Pour l'alphabétisation et le non formel, il est prévu la construction des foyers.

La parité filles/garçons restera un objectif majeur du système.

Développement des infrastructures hydrauliques

L'hydraulique pastorale : la région de Tillabéri est confrontée à un épineux problème d'eau malgré ses énormes potentialités. Il s'agit de la profondeur de la nappe, du problème du socle dans le Liptako et surtout l'insuffisance des infrastructures inégalement réparties dans l'espace. Les efforts porteront essentiellement sur

l'hydraulique pastorale par l'installation d'un maillage adéquat et la mise en place des structures de gestion des points d'eau.

L'amélioration du cadre de vie : Le cadre de vie de la population de la région est confronté à une insuffisance en infrastructures d'hygiène et d'assainissement et de voirie urbaine. Pour pallier ces insuffisances, le PDR prévoit de mener des actions de sensibilisation des populations en hygiène et assainissement aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (ATPC, salubrité urbaine). A cela s'ajoute la réalisation des édifices publics et l'octroi des subventions pour la réalisation des latrines familiales.

En outre, il est prévu dans le cadre de la voirie urbaine, la réalisation des routes et caniveaux, le pavage des rues, l'éclairage public.

En matière de planification urbaine, les centres urbains seront dotés d'un plan d'urbanisme.

Promotion du genre et de la protection sociale

Intégration des enfants en situation de handicap dans le système scolaire: Pour assurer une éducation inclusive des enfants en situation d'handicap, il est prévu l'amélioration de leurs conditions d'étude à travers l'adaptation de l'environnement scolaire (routes, tableau, rampe d'accès ...), la prise en charge de leur scolarité et l'appui à leurs parents

Promotion des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisir

Construction, équipements et réhabilitation des infrastructures sportives : La jeunesse de la Région souffre de l'insuffisance d'infrastructures et de compétitions. C'est pourquoi le PDR a programmé la réhabilitation du stade régional, la construction de mini-stades départementaux, la création et la réhabilitation des centres des jeunes, la création des centres types des jeunes et l'appui aux organisations sportives.

Construction et équipements des infrastructures culturelles : Les infrastructures culturelles de la Région sont pour la plupart dans un état de délabrement avancé avec des équipements vétustes. Pour y remédier, il est prévu la réhabilitation de la MJC de la ville de Tillabéri et la construction des MJC dans les départements qui n'en disposent pas.

En vue de conserver et valoriser le riche patrimoine culturel, la Région se dotera d'un musée.

Organisation des compétitions sportives, artistiques et culturelles : En vue d'encourager l'organisation des compétitions sportives, artistiques et culturelles, la Région apportera des appuis aux associations et organisations du sous-secteur.

Promotion de la jeunesse

Promotion de l'emploi : Pour réduire le chômage, il est prévu l'appui à la création des micros entreprises et le financement des AGR.

AXE 3 : Renforcement d'une économie dynamique, diversifiée et compétitive, mettant en valeur l'innovation et la technologie

Contexte et justification :

La région de Tillabéri constitue un carrefour d'échanges compte tenu de sa position géographique. En effet, Tillabéri partage des frontières avec plusieurs pays et est située au centre du Pays. Le développement des sous-secteurs secondaire et tertiaire est confronté à plusieurs problèmes dont une sous-exploitation des ressources minières, une dépendance énergétique, une insuffisance des unités industries, une prédominance du sous-secteur informel, une léthargie du sous-secteur de l'artisanat, un faible développement du tourisme et de l'hôtellerie, une faible représentativité intra-régionale, l'insuffisance et la vétusté du réseau routier et du parc auto, une faible couverture médiatique et d'internet.

Aussi, pour renverser la tendance et booster l'économie régionale, plusieurs actions sont retenues dans le PDR à savoir la promotion du sous-secteur privé, l'amélioration du sous-secteur des transports, la promotion des TIC, la promotion du sous-secteur financier et assurance, le développement du sous-secteur des mines et carrières, le développement du sous-secteur industriel, le développement du tourisme, de l'artisanat et de l'hôtellerie et la promotion et la diversification des sources d'énergie.

Objectif: L'objectif général est d'assurer une croissance économique durable et diversifiée de la Région.

Les objectifs spécifiques visent à i) développer l'entrepreneuriat, ii) faciliter la circulation des personnes et des biens, iii) développer les échanges, iv) faciliter l'accès aux services financiers et de l'assurance, v) contribuer à la mise en valeur du potentiel minier, vi) promouvoir les sous-secteurs du tourisme, de l'artisanat et de l'hôtellerie et vii) faciliter l'accès et l'accessibilité à l'énergie.

Actions à mener

- **Promotion du secteur privé :** Le sous-secteur privé est dominé par l'informel, l'absence de créativité et l'insuffisance des moyens financiers. Pour impulser une nouvelle dynamique à ce sous-secteur, il est prévu des actions de formation, d'appui à la création d'entreprises et de développement du partenariat public privé.
- **Amélioration du secteur des transports :** Le sous-secteur des transports est l'un des piliers du développement économique de la Région. Il est malheureusement entravé par le mauvais état et l'insuffisance du réseau routier, la vétusté du parc auto engendrant des accidents souvent mortels de la circulation routière et le coût élevé de transport. Pour réduire les effets néfastes de cet état de fait, des actions d'amélioration du réseau routier et de sensibilisation des acteurs sont prévues dans le PDR.
- **Promotion des TIC :** La communication joue un rôle important dans la région de Tillabéri, notamment pour fluidifier dans les échanges aussi bien à travers les médias que la téléphonie et l'Internet. Elle est un facteur majeur de mobilisation sociale et d'information et de sensibilisation de la population et des autres acteurs du développement. Cependant, ce secteur est caractérisé par une faible couverture dans les domaines radiophonique et d'internet et la mauvaise qualité des services. L'extension et la réhabilitation des radios communautaires et la promotion de l'internet pourraient pallier ces insuffisances.
- **Promotion du secteur financier et des assurances :** Ce secteur joue un rôle important dans le financement de l'économie de la Région et la prise en charge des risques. Malheureusement on constate une sous-représentation des institutions à l'intérieur de la Région et une méconnaissance des conditions et modalités d'accès aux services. Le PDR se propose de mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation afin de densifier le réseau des banques, des IMF, des agences de transfert d'argent et des assurances.
- **Développement du secteur des mines et carrières :** La Région dispose de sites miniers exploités de manière artisanale et d'énormes potentialités minières dont la plupart non encore exploitées (or, phosphates, fer, charbon, etc.). Des actions de plaidoyer et de formation seront nécessaires pour l'atténuation des effets néfastes liés à l'exploitation des mines et carrières en exploitation.

Bien que le secteur des mines soit une compétence réservée à l'Etat, la région doit capter une plus-value autour des activités minières par une intégration de certaines activités.

- **Développement du secteur industriel :** Dans la Région de Tillabéri, le secteur industriel souffre d'insuffisance d'unités industrielles en dépit de la disponibilité des matières premières. La proximité de la ville de Niamey peut être considérée comme une contrainte mais aussi comme une opportunité, si la délocalisation est soutenue. Le développement des productions agrosylvopastorales et halieutiques devrait permettre d'inciter la création d'unités de transformation et de conservation notamment. Le partenariat public privé permettra l'installation des unités industrielles.
- **Développement du tourisme, artisanat et de l'hôtellerie :** Dans la Région de Tillabéri, le secteur du tourisme, artisanat et de l'hôtellerie est très peu développé du fait du non aménagement des nombreux sites existants, le faible investissement dans les domaines de l'artisanat et de l'hôtellerie. A cela s'ajoute le manque de débouchés pour les produits artisanaux. Aussi, pour revaloriser ce secteur, il est prévu l'aménagement des sites touristiques, le renforcement des capacités des artisans et des plaidoyers pour le renforcement de la capacité des hôtels. La création de nouveaux circuits touristiques et la redynamisation des anciens sont des actions à supporter.
- **Promotion et diversification des sources alternatives d'énergie :** L'énergie est le moteur de l'industrialisation et de l'amélioration des conditions de vie de la population. Malheureusement les taux d'accès et d'accessibilité à l'énergie moderne restent faibles. C'est pourquoi, il est prévu l'extension du réseau électrique urbain et le renforcement de l'électrification en milieu rural. L'achèvement du projet Kandadji sera une opportunité et un atout majeurs pour atteindre cet objectif.

AXE 4 : Consolidation de la bonne gouvernance, du respect des droits humains et du genre dans un environnement multiculturel apaisé, citoyen et solidaire

Contexte et justification : La région collectivité territoriale est à vocation économique, sociale et culturelle. Pour remplir sa mission, le Conseil Régional de Tillabéri doit obtenir l'adhésion et la participation active des populations et de tous les acteurs. Aussi, le renforcement de la crédibilité des institutions démocratiques, la prévention et gestion des conflits liés à l'accès aux RN, la promotion de la coopération décentralisée et une meilleure visibilité du conseil régional constitueront des éléments essentiels pour améliorer la performance de la région dans la dynamique d'un développement équilibré et inclusif. La communication pour un changement de comportement des citoyens et la culture d'une identité régionale sera un outil important en vue de mobiliser les ressources indispensables à la promotion du développement.

Objectif : L'objectif général est de promouvoir la bonne gouvernance.

Les objectifs spécifiques visent à : i) assurer un bon fonctionnement des institutions, ii) assurer une meilleure connaissance des lois et règlements en vigueur, iii) garantir une justice sociale équitable pour tous et v) développer le partenariat.

Actions à mener

- **Renforcement de la crédibilité des institutions démocratiques :** Il s'agit d'assurer une meilleure visibilité des collectivités territoriales à travers la création d'un site WEB pour le Conseil Régional, la construction et la réhabilitation des sièges, la redynamisation des cadres de concertation pour une meilleure synergie des interventions et la reddition des comptes comme prévu dans le code des CT.
- **Promotion de la coopération décentralisée :** Dans le cadre de la mutualisation des efforts et des ressources, il est prévu des voyages d'études et des rencontres d'échanges entre les collectivités de la région d'une part et les autres collectivités d'autre part.

- **Promotion de la gouvernance sociale** : il s'agit de faciliter aux citoyens, l'accès aux services publics et notamment l'état civil. Promouvoir la quiétude sociale et la tolérance multiculturelle
- **Plaidoyer pour la gouvernance judiciaire** : la gestion équitable des dossiers de justice
- **Promotion de la paix et la sécurité** : il s'agit de sensibiliser les acteurs sur la nécessité de la sécurité et la paix pour la réussite des actions de développement.
- **Promotion de la solidarité et de l'identité régionale** : il s'agit de cultiver l'identité régionale et l'appropriation du PDR par tous les acteurs, le renforcement des mécanismes traditionnels de solidarité sociale

Axe 5 : Consolidation des capacités de résilience des populations et de durabilité du développement régional

- **Application de l'approche gestion des terres et des eaux (GDTE)** pour préserver et restaurer la fertilité des sols, la régénération naturelle assistée des ressources ligneuses, le défrichage et l'élagage améliorés du parc agroforestier.
- **Protection et restauration des écosystèmes** : Les écosystèmes sont soumis à une dégradation continue. Pour restaurer la base productive, le PDR a prévu des activités de protection et restauration des ressources naturelles à travers l'ouverture des bandes par feu, la récupération des terres dégradées, le traitement des plans d'eau
L'action majeure sera la désensablement du fleuve et le traitement de ses bassins versants
- **La capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe**
- **La maîtrise de la croissance démographique** : pour la mettre en cohérence avec la croissance économique.
Les principales actions seront la lutte contre les mariages précoces, l'espacement des naissances

4.4. PÔLES ÉCONOMIQUES DE DÉVELOPPEMENT

En tant qu'instrument de développement à la base, l'enjeu majeur de la décentralisation est de pouvoir créer de véritables espaces avec des atouts économiques propres, un contenu socioculturel dynamique et bénéficiant d'une reconnaissance collective afin de :

- renforcer les bases productives des économies locales sur des bases diversifiées et complémentaires,
- créer les conditions d'un peuplement stable qui soit à l'abri des flux migratoires et les concentrations de population non planifiées souvent préjudiciables à l'équilibre du monde rural,
- renforcer les relations ville-campagne à partir des besoins liés à l'avantage de l'offre et de la demande.

Le milieu rural et le milieu urbain sont les deux espaces complémentaires de développement. La prise en compte de l'équilibre de développement de ces espaces doit guider une meilleure allocation des investissements pour inciter et renforcer l'activité économique. La construction de l'armature urbaine relève beaucoup plus de l'aménagement du territoire qui déterminera les centres urbains et leurs périphéries (relations ville-campagne) dans une perspective à long terme. La croissance démographique entrainera une forte urbanisation (tendance observée) des centres secondaires.

Dans le cadre du PDR, la question des pôles de développement se réfère essentiellement à des options de valorisation des potentialités naturelles et des opportunités pour tirer parti des avantages comparatifs pour la région.

4.5. COHÉRENCE DU PDR AVEC LES POLITIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Les 5 axes du PDR de la Région de Tillabéri sont en cohérence avec ceux du PDES 2012-2015 et intègrent les dix-sept (17) objectifs des ODD. Il s'agit essentiellement de :

Préserver les bases de productions, de renforcer la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques pour rendre le développement durable
Promouvoir la bonne gouvernance, la sécurité et la crédibilité des institutions
Lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle
Lutter contre la pauvreté
Assurer l'accès aux services sociaux et un cadre de vie de qualité pour tous les citoyens

ODD	Axes PDES	Axes PDR
Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Axe 1 : Conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif	Axe 5 : Consolidation des bases d'un développement régional durable et résilient
Objectif 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions		
Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	Axe 2 : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques	AXE 4 : Consolidation de la bonne gouvernance, du respect des droits humains et du genre dans un environnement multiculturel apaisé, citoyen et solidaire
Objectif 17: Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat		
Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	Axe 3 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable.	AXE 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, par une approche de développement durable et résilient
Objectif 12: Instaurer des modes de consommation et de production durables		
Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Axe 4 : économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive	AXE 3 : Renforcement d'une économie dynamique, diversifiée et compétitive, mettant en valeur l'innovation et la technologie
Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable		
Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous		
Objectif 9: Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		
Objectif 3: Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	Axe 5 : Promotion du développement social	AXE 2 : Amélioration de l'accès équitable des citoyens aux services sociaux de qualité

Objectif 4: Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie		
Objectif 6: Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau		
Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables		

4.6. COÛT TOTAL DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (PDR)

Le coût total du Plan de Développement Régional de Tillabéri pour la période 2016-2020 s'élève à **680 399 205 060** Francs CFA réparti comme suit :

Axes de développement	Montant	%
Axe 1: Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques	267 482 800 000	39,31 %
Axe 2: Renforcement de l'accès équitable des citoyens aux services sociaux de qualité	92 331 110 000	13,57 %
Axe 3 : Promotion d'une économie dynamique, diversifiée et compétitive, mettant en valeur l'innovation et la technologie	116 670 939 400	17,15 %
Axe 4 : Promotion de la bonne gouvernance, du respect des droits humains et du genre dans un environnement multiculturel apaisé, citoyen et solidaire	3 283 690 000	0,48%
Axe 5 : Consolidation des capacités de résilience des populations et de la durabilité du développement régional	184 035 725 000	27,05 %
Coordination	16 594 940 660	2,44 %
TOTAL PDR	680 399 205 060	100,00%

Les ressources indispensables à la mise en œuvre du présent PDR proviendront des différents partenaires au développement de la région à savoir :

- La région
- L'Etat et ses démembrements ;
- Les partenaires techniques et financiers
- Les ONG, les Associations au développement, la Société Civile ;
- Les médias ;
- La chefferie traditionnelle ;
- La diaspora ;
- Etc.

4.7. RÉPARTITION DES COÛTS (FCFA) PAR AXE ET PAR AN

Axes de développement	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Total	%
Axe 1 : Croissance et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques	44 104 900 000	59 352 100 000	57 808 800 000	53 617 400 000	52 599 600 000	267 482 800 000	39,31%
Axe 2. Renforcement de l'accès équitable des citoyens aux services sociaux de qualité	19 839 710 000	21 931 690 000	24 448 690 000	16 096 190 000	10 014 830 000	92 331 110 000	13,57%
Axe 3 : Promotion d'une économie dynamique, diversifiée et compétitive, mettant en valeur l'innovation	15 997 167 600	32 655 851 400	29 959 926 750	25 840 926 750	12 217 066 900	116 670 939 400	17,15%
Axe 4 : Promotion de la bonne gouvernance, du respect des droits humains et du genre dans un environnement multiculturel	1 143 670 000	419 920 000	703 700 000	661 700 000	354 700 000	3 283 690 000	0,48%
Axe 5 : Consolidation des capacités de résilience des populations et de la durabilité du développement régional	36 512 065 000	37 473 515 000	37 607 265 000	36 725 265 000	35 717 615 000	184 035 725 000	27,05%
Sous total	117 597 512 600	151 833 076 400	150 528 381 750	132 941 481 750	110 903 811	663 804 264	97,56%
Suivi évaluation	2 939 908 416	3 795 788 952	3 763 171 912	3 323 503 808	2 772 567 572	16 594 940	2,44%
Total	120 537 421 016	155 628 865 352	154 291 553 662	136 264 985 558	113 676 379 472	680 399 205 060	100,00%

5. Modalités et instruments de mise en œuvre du PDR

La mise en œuvre du PDR se fera à travers un plan d'action pluriannuel (PAP) un plan d'investissement pluriannuels (PIP), des plans d'action annuels (PAA), des plans d'investissements annuels (PIA), des programmes et des projets, dans le respect d'un certain nombre de principes et avec la participation de tous les groupes d'acteurs, chacun selon son domaine de compétences et ses capacités.

PRINCIPES D'INTERVENTION

La mise en œuvre du PDR repose sur des principes directeurs que sont la démocratie participative et inclusive, la décentralisation, le devoir de reddition de la gestion des ressources publiques, la subsidiarité, la concertation multi-acteurs, le ciblage raisonné pour optimiser les investissements et le partage des rôles et des responsabilités dans la mise en œuvre.

CADRE DE PROGRAMMATION

Le cadre logique constitue le cadre de programmation des investissements à réaliser dans le PDR. Celui-ci comprend 5 axes stratégiques correspondant à 44 actions décomposées en 357 activités.

ROLES ET RESPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES

Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage du PDR est assurée par le Conseil Régional. La région, en tant que maître d'ouvrage de ce processus, doit développer des initiatives dans la conception et l'utilisation des outils appropriés par rapport à ses besoins et favoriser leur appropriation. Elle doit renforcer la promotion et le portage du développement régional durable, tout en prenant en compte les questions du genre, des Droits Humains et les changements climatiques dans une perspective de collaboration interrégionale mais aussi en respectant sa spécificité.

Le conseil régional, est ainsi responsable de :

- La maîtrise d'ouvrage du PDR;
- Le suivi et évaluation du PDR ;
- La mobilisation sociale, la mobilisation des ressources financières internes et externes
- Le recrutement des compétences nécessaires pour la mise en œuvre des actions prévues dans le PDR.

Maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent PDR, des structures seront mises en place et formées, notamment une cellule chargée de piloter sa mise en œuvre qui sera rattachée au secrétariat général avec la supervision du Président du conseil régional. Les autres structures existantes seront mises à contribution pour renseigner la cellule de l'état d'avancement des projets et programmes en exécution dans la région. Les cadres de concertation seront dynamisés, leurs capacités seront renforcées afin de favoriser une réelle appropriation des actions du PDR.

Les principaux acteurs de la mise en œuvre opérationnelle du PDR sont :

- 1) Les services techniques déconcentrés, en tant que dispositif d'encadrement et d'appui-conseil aux collectivités territoriales ;

- 2) Les organisations paysannes et de la société civile, auront comme principales contributions, la sensibilisation sociale, l'animation des plaidoyers auprès des partenaires techniques et financiers et le renforcement des capacités des acteurs.
- 3) Les autorités coutumières apporteront leurs concours dans la sensibilisation et la mobilisation des populations ainsi que la participation à l'exécution des actions de développement de la région.
- 4) Les privés constituent une opportunité dans le financement des actions du PDR ;
- 5) La diaspora constitue un pilier pour le financement et la mise en œuvre du présent PDR ;
- 6) Le Gouvernorat et les Ministères assurent le contrôle de légalité des actes du conseil régional, l'encadrement et l'appui-conseil nécessaire, la mobilisation de ressources et le financement des actions du PDR et le respect de la cohérence avec les autres niveaux de planification ;
- 7) Les partenaires techniques et financiers (PTF) assurent le financement des actions du PDR et l'encadrement technique ;
- 8) L'Université et les centres de recherche assurent la recherche action, la formation et les études ainsi que la vulgarisation.

MECANISME DE FINANCEMENT.

La mobilisation concernera les ressources humaines, logistiques, matérielles et financières, tant internes (propres à la région et aux communautés) qu'externes (Etat, PTF, privés, diaspora).

Le financement se fera à travers les Collectivités Territoriales, l'Etat, la diaspora, le PPP, la Coopération décentralisée, les bénéficiaires et les PTF.

SUIVI, EVALUATION ET CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Les objectifs assignés au système de suivi évaluation du PDR sont :

- La collecte régulière des informations sur la mise en œuvre ;
- L'appréciation du niveau d'atteinte des résultats prévus ;
- Le traitement, la diffusion et le stockage des informations ;
- La conduite de mission de contrôle sur le terrain y compris les contrats plans

Le système de suivi évaluation sera basé sur les principes de l'approche gestion axée sur les résultats (GAR) et notamment les indicateurs retenus dans le cadre logique afin de garantir l'efficacité des actions de développement régional. Il repose sur quatre (4) éléments fondamentaux :

- Les acteurs chargés de la prise des décisions ;
- Les données et l'information utiles pour prendre les décisions ;
- Les procédures qui déterminent les relations entre les acteurs et les données et aussi entre les acteurs eux-mêmes (Qui fait quoi ? comment ? quand ? et où?) ;
- Les outils nécessaires à la mise en œuvre des procédures et qui déterminent la collecte, l'analyse, le stockage et la diffusion des données.

Schéma du dispositif du suivi évaluation de la mise en œuvre du PDR

